

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

BURKINA FASO  
Unité – Progrès – Justice

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO  
DIPLÔME D'INGENIEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO



Vu l'arrêté interministériel n° 2003/MESSRS/SG/UPB du 25 avril 2003 portant régime des études à l'Institut du développement rural ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'examen en date du

20 octobre 2005

duquel il résulte que

DAO Moussa Serge

né (e) à Soubakaniédougou (Burkina Faso)

le 22 janvier 1976

a satisfait aux conditions prescrites pour l'obtention du *Diplôme d'Ingénieur du Développement Rural*

avec la mention *Passable* lui délivre le *Diplôme d'Ingénieur du Développement Rural*

Option : *Sociologie et économie Rurales*

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 19 MARS 2018

Enregistré sous le n° 05-098

Le TITULAIRE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE  
POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO

Pr. Macaire S. OUEDRAGO

*Jau*